

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sylvainlaporte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b9af7cb5744ab43a31ac5063>

Date d'obtention : 2020-11-19 16:32:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Notez que les questions ont été répondues en équipe avec Jean-François Lanoue, France Roy et Liette Fournier.

Notre rôle est de dresser un portrait rapide de la situation en suivant les étapes indiquées dans la trousse. Nous devons déterminer les circonstances, la nature des gestes, l'étendu et les intentions. Nous serons ainsi en mesure de juger si nous faisons face à une intention impulsive ou malveillante. Une fois la victime et les témoins questionnés, l'instigateur sera rencontré. La démarche lui sera expliquée et son cellulaire sera saisi si on a des raisons de croire qu'il contient des sextos (images, textes, etc). Une communication sera ensuite établie avec la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Je ne prendrai pas connaissance des photos pour m'assurer de la véracité des faits.
- L'intervention sera plus cohérente et efficace.
- L'intervention ne nuira pas aux procédures judiciaires s'il y a lieu.
- Je me sentirai davantage protégé puisque j'agirai dans un cadre légal.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Je m'en tiendrai aux questions de la trousse et à leurs réponses.
- J'assurerai une présence bienveillante.
- Les mettre en confiance puisque les jeunes font parti de la solution.
- Protéger l'identité des jeunes.
- Ici aussi, m'assurer de ne pas voir les images.